

ANNULATIONS ET REPORTS DES COMPETITIONS

13.4.1 - COMPETITIONS INTERNATIONALES

a) Coupes du Monde

Le Comité Coupes du Monde de la FIS est souverain en la matière en concertation avec la FFS.

b) Autres épreuves internationales --Coupe d'Europe - FIS - etc ...-

La décision de report ou d'annulation est prise en concertation entre l'organisateur et les responsables de la FFS **mais jamais directement avec la FIS :**

- **Pour les courses Hommes et Dames**

Philippe MARTIN Tél : +33 666.49.28.99 Email : pmartin@ffs.fr

- **Pour les courses Citadines**

Philippe MARTIN Tél : +33 666.49.28.99 Email : pmartin@ffs.fr

- **Pour les courses Masters**

Alain DERUAZ Tél : +33 664.90.97.02 Email : alain.deruaz@gmail.com

c) Frais d'inscription au calendrier FIS :

Il est rappelé aux organisateurs que les frais d'inscription au calendrier sont supportés par le Club ayant fait la demande d'inscription même si les courses sont annulées ou éventuellement reportées dans une autre station.

13.4.2 - COMPETITIONS NATIONALES

La décision d'annulation ou de report est prise avec l'organisateur et le référent national.

La modification au calendrier « en ligne » est effectuée par la FFS.

13.4.3 - COMPETITIONS REGIONALES

La décision d'annulation ou de report doit être prise au minimum 3 jours avant le début des épreuves.

Lors du report ou d'une annulation Le club organisateur doit prévenir :

- Son Bureau Technique Régional
- Son responsable régional du calendrier, **qui effectuera la modification au calendrier « en ligne ».**
- Le D.T. FFS prévu
- Les clubs ou comités ayant fait parvenir des inscriptions.